



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 30 juin 2021

OBJET :

DE-21-06-1-34) CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA COMMERCIALISATION DU PASS TRIO ENTRE LA VILLE DE VINCENNES, L'ESPACE DANIEL-SORANO ET L'ASSOCIATION VINCENNES EN CONCERT - PRIMA LA MUSICA

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi trente juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 17 juin 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme GAUVAIN (pouvoir à M. LEBEAU), Mme ALBERT (pouvoir à M. LEROY), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210630-lmc1H8569H1-DE
Date de réception en Préfecture : 06/07/2021
Date de Publication : 06/07/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 juillet 2020, relative à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville de Vincennes et l'association Espace Daniel-Sorano ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2021, relative à la convention de partenariat avec l'association Vincennes en concert-Prima La Musica ;

Considérant les actions mises en place par la Ville de Vincennes pour favoriser le développement des offres pour les différents publics dans le cadre de sa programmation culturelle ;

Considérant l'intérêt de proposer un abonnement commun aux spectacles programmés par le service de l'action culturelle de la Ville de Vincennes, de l'association Vincennes en concert-Prima La Musica et l'association Espace Daniel-Sorano ;

Après avis de la commission Culture, Tourisme, Relations internationales du 24 juin 2021,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Autorise Madame le Maire à signer une convention de partenariat pour la commercialisation d'un abonnement commun, dénommé *Pass Trio* entre l'association Prima La Musica, l'association l'Espace Daniel Sorano et la Ville de Vincennes.

ARTICLE II : Décide que le Pass Trio, comporte 3 spectacles, (1 spectacle par structure). Le tarif de chaque place est fixé à 15€, soit 45€ le pass.

ARTICLE III : Décide que ce Pass sera vendu en ligne via le logiciel de billetterie sur le site de la ville ainsi qu'à l'Accueil Unique de l'Hôtel de ville et que la Ville se chargera de la gestion des encaissements et des reversements au profit de l'Espace Sorano et Prima La Musica.

La Ville s'engage à reverser à chaque association le montant des places vendues dans le cadre du Pass Trio, 30 jours maximum à compter de la fin du mois de vente.

ARTICLE IV : Dit que la recette des spectacles programmés par le service de l'action culturelle et vendus dans le cadre du Pass Trio, sera imputée aux chapitre et article correspondants du budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé